



**MAIRIE DE VILLIERSFAUX**  
**1 RUE DE LA BASSE COUR**  
**41100 VILLIERSFAUX**

## **Arrêté portant délégation de fonction au 3<sup>ème</sup> adjoint**

Le maire de la commune de Villiersfaux

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à 3 le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026 et de l'installation de M. Maxime DIARD en qualité de 3<sup>ème</sup> adjoint au maire,

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à M. Maxime DIARD, 3<sup>ème</sup> adjoint au maire, les attributions suivantes relatives à la voirie et à la gestion du cimetière,

Arrête :

**Article 1er** : A compter du 20 mars 2026, Monsieur Maxime DIARD, 3<sup>ème</sup> adjoint au maire est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants :

- VOIRIE
- AFFAIRES CULTURELLES ET SPORTIVES

Il exercera les fonctions suivantes :

### VOIRIE

Aménagement, entretien et nettoyage de la voirie communale, chemins ruraux, petit entretien des routes, entretien et nettoyage des espaces publics ou privés communaux

### AFFAIRES CULTURELLES ET SPORTIVES

Relation avec les associations de la commune

Manifestations sportives

**Article 2** : Le 3<sup>ème</sup> adjoint délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y ayant droit.

**Article 3** : Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de Monsieur le Maire. Le 3<sup>ème</sup> adjoint n'aura aucune autorité sur le personnel des services.

**Article 4** : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- M. le préfet de Loir-et-Cher
- Au responsable du Service de la Gestion Comptable (SGC) de Vendôme.
- A l'intéressé pour notification

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214102931-20260320-3-2026-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2026

Publication : 20/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Notifié à M. Maxime DIARD  
Le 20 mars 2026



Fait à Faye, le 20 mars 2026

Le Maire, Franck MOYER

